

ISSN 1016-9954



info

N° 71 · mars 2004 · version française

Commission
Internationale
pour la
Protection
des Alpes

Internationale
Alpenschutz-
kommission

Commissione
Internazionale
per la Protezione
delle Alpi

Mednarodna
komisija za
varstvo Alp

Allemagne
Autriche
France
Italie
Liechtenstein
Slovénie
Suisse



Population et culture

Chère lectrice, cher lecteur,

On reproche parfois aux associations écologistes de ne penser qu'à l'environnement, de se contenter de demander des interdictions et des règlements pour préserver l'écosystème et d'oublier qu'il y a aussi des gens qui vivent dans l'espace alpin.

Ce reproche est gratuit et hâtif. Ce n'est certainement pas en raison des directives environnementales que

Alpes. Son but était de poser les bases d'un développement au bénéfice de l'espace alpin. Ses résultats sont bien visibles ; la Convention alpine redonne de l'espoir, déjà parce qu'elle fait le point sur la situation actuelle. Dans de nombreux domaines, nous savons où nous en sommes, ce qui se passe aujourd'hui et où nous voulons aller.

Cependant, des aspects importants ont été négligés jusqu'à maintenant : l'intégration de la population, la prise en compte des aspects sociaux du changement structurel, la place des cultures. L'espace alpin est un exemple parfait de diversité culturelle. Le sud et l'ouest de l'Europe s'y rencontrent. Une multitude d'anciennes et de nouvelles communautés linguistiques et culturelles en sont originaires. Ne serait-ce que pour ces raisons, les Alpes devraient être un lieu d'ouverture, de tolérance et d'échanges culturels. Hélas, c'est loin d'être le cas partout. Il importe d'autant plus de réfléchir à des moyens d'exploiter au mieux ce potentiel, dans notre intérêt, pour notre bien-être et pour asseoir notre position en Europe.

Un protocole "Population et culture" serait une chance à saisir pour y parvenir. La CIPRA n'a cessé de l'appeler de ses vœux et d'émettre des propositions concrètes, depuis les débuts de la Convention alpine. Disposer rapidement d'un produit fini lui importe moins que le processus même d'élaboration, qui doit intégrer un grand nombre de personnes. Les milieux de la Convention alpine doivent maintenant s'engager sérieusement dans ce processus.

Helmuth Moroder
Vice-président de CIPRA-International



© CIPRA

Editorial

les villages d'altitude connaissent - à quelques exceptions près - un dépeuplement croissant et que deux tiers des habitants des Alpes vivent maintenant dans des agglomérations urbaines.

Il faut plutôt en chercher la cause dans le fait que le développement des Alpes a longtemps été décidé de l'extérieur, avec notre consentement. Aujourd'hui nous nous sommes un peu émancipés ; l'initiative de la Convention alpine, par exemple, est venue des

SOMMAIRE



● **Population
et culture**

4/5 Population et identité culturelle dans l'espace alpin

6 La singularité plurielle des Alpes

7 Les facteurs mous font la force des Alpes



● 8 Le développement de l'habitat : une forme d'expression culturelle

9 L'émigration comme seule perspective ?

Trente : des logements pour immigrants

10 Les Alpes, un laboratoire linguistique



● **Livre blanc/
liste noire**

11 Réseau de bibliothèques dans le Queyras

Les Slovènes de Carinthie attendent de voir leurs droits reconnus

● **CIPRA**

12 Conférence 2004 de la CIPRA dans le cadre de la "Semaine alpine"

Changements au sein des représentations de la CIPRA



Population et identité culturelle dans l'espace alpin

L'image culturelle et traditionnelle que la population des Alpes a d'elle-même dépend fortement des projections de l'extérieur, qui font encore des Alpes un espace de vie sain, intact et aux structures sociales inchangées. Ces mythes alpins ont été commercialisés avec succès par l'industrie touristique et musicale. Mais les vrais défis dans le domaine "Population et culture" sont ailleurs.



© CIPRA

Les Alpes doivent offrir des perspectives d'avenir pour la jeune génération.

Réd. La tendance à la globalisation de l'économie contribue à banaliser et à niveler tous les domaines de la vie. Une menace sérieuse pèse sur le patrimoine naturel et culturel de l'espace alpin, comme le montre l'évolution de l'architecture et des paysages ruraux traditionnels. L'extrême rapidité des changements structurels d'ordre économique entraîne une urbanisation des Alpes et un dépeuplement des régions périphériques. L'abandon de l'exploitation agricole, en particulier en montagne, s'accompagne de la perte de paysages culturels diversifiés, aux nombreuses espèces animales et végétales. La culture de la consommation, typiquement urbaine, gagne progressivement tous les domaines du quotidien rural.

Malgré la diversité culturelle des Alpes et ses différentes identités régionales, les habitants de l'espace alpin assument une responsabilité commune à l'égard de leur espace naturel et culturel. L'identité régionale naît d'un intérêt approfondi pour le patrimoine naturel et culturel et du désir de donner des perspectives d'avenir à une région.

Des passerelles entre les cultures

De multiples communautés culturelles ont vu le jour dans les Alpes au cours des siècles. Elles ne constituaient pas des structures statiques mais entretenaient des contacts dynamiques avec leurs voisins, au-delà des cols. Elles assimilaient des éléments d'autres cultures et les adaptaient à leurs propres besoins.

Mais la "culture" ne peut se réduire à la tradition et aux coutumes. Elle doit être comprise comme un processus dynamique et orienté vers l'avenir. Il convient de favoriser le dialogue intergénérationnel et interculturel entre la population alpine et extra-alpine et les nouvelles cultures "étrangères" qui ont fait leur apparition dans les Alpes. Le but visé doit être de promouvoir, par ce dialogue constructif, la diversité dans un cadre commun.

Economie et culture, conditions de la durabilité

On ne peut répondre aux exigences d'un développement durable qu'en tenant compte des aspects socioéconomiques et socioculturels. D'où l'importance d'une perception globale de la durabilité.

L'intégration de ces dimensions pose la question du fonctionnement des réseaux régionaux. Les habitants des Alpes, surtout des régions rurales, sont confrontés à cette interrogation existentielle : "Dois-je rester ici ou partir ?" La réponse donnée dépend des perspectives sociales, économiques et culturelles existantes. La qualité de vie dans l'espace alpin est certes liée à des standards matériels. Mais le dynamisme et l'ouverture de la société, de multiples possibilités de s'épanouir et des réseaux sociaux efficaces sont également importants.

Espace alpin urbain

Tandis que l'on peut observer une tendance croissante au dépeuplement dans les petites communes des régions de montagne, les régions de basse altitude ainsi que les stations touristiques présentent une forte croissance démographique. Les villes se transforment en agglomérations toujours plus vastes, si bien qu'aujourd'hui deux tiers de la population des Alpes vivent déjà dans des régions urbanisées.

Il en résulte que l'économie elle-même est fortement urbanisée. Les villes et les agglomérations alpines sont donc confrontées aux mêmes problèmes socioculturels que les régions extra-alpines. On est encore trop peu conscient de cette réalité dans les Alpes.



© Ges. für ökol. Forschung

Près des deux tiers de la population des Alpes vit dans des régions urbaines.

Avons-nous besoin d'un protocole "Population et culture" ?

A l'art.2, al. 2, lit. a) de la Convention alpine, on trouve un paragraphe "Population et culture" qui s'adresse directement aux habitants et aux visiteurs des Alpes en donnant la priorité à l'être humain. Par là, les Etats alpins et la Communauté européenne ont convenu de définir des mesures concrètes dans un protocole ad hoc :

"Pour atteindre l'objectif visé au paragraphe 1, les parties contractantes prennent des mesures appropriées, notamment dans les domaines suivants :

a) Population et culture - en vue d'assurer le respect, le maintien et la promotion de l'identité culturelle et sociale de la population qui y habite, et la garantie de ses ressources fondamentales, notamment de l'habitat et du développement économique respectant l'environnement ainsi que l'encouragement de la compréhension mutuelle et des relations de collaboration entre la population des Alpes et des régions extra-alpines,(...)"

Un protocole "Population et culture" doit prendre en compte à parts égales les aspects socioéconomiques et socioculturels. Son but est de conserver et de déve-

lopper le patrimoine naturel et culturel, d'assurer les conditions d'existence de la population et de lui offrir la meilleure qualité de vie possible. Un protocole "Population et culture" doit donc ouvrir des perspectives, considérer les Alpes comme un organisme ouvert et s'adresser tant aux habitants qu'aux visiteurs des Alpes.

Plusieurs instances ont déjà contribué à l'élaboration d'un protocole "Population et culture". Pro Vita Alpina et le Ministère allemand de l'environnement ont, par exemple, émis ou fait élaborer des propositions de contenus pour ce protocole. La CIPRA a également pris position à ce sujet en 2000 (www.cipra.org). Seul un protocole "Population et culture" serait conforme au triangle de la durabilité de Rio. Négliger les aspects sociaux et économiques de la durabilité dans le cadre d'une Convention aussi exhaustive que la Convention alpine s'accorde mal avec l'idée du développement durable. En ne donnant pas au thème "Population et culture" l'importance qu'il mérite, on adresse un signal malvenu et très défavorable à la population de l'espace alpin.



Alpenkonvention Convention alpine. Convenzione delle Alpi Alpska konvencija

Chemin semé d'embûches pour le protocole "Population et culture"

Réd. Depuis de nombreuses années, la CIPRA n'a cessé de rappeler l'importance d'un protocole "Population et culture". La Conférence des ministres d'octobre 2000 (6ème Conférence alpine) a décidé la constitution d'un groupe de travail qui avait seulement pour mandat de réunir des documents sur ce thème. La 7ème Conférence alpine de novembre 2002 a étendu ce mandat : il s'agit maintenant d'"esquisser les contenus possibles ainsi que les formes politiques et juridiques d'un instrument pour le domaine d'action 'Population et culture'". Cette formulation floue permet toutes les interprétations et autorise aussi bien la rédaction d'un protocole que celle d'une simple résolution non contraignante. La CIPRA a fait connaître l'état des discussions sur son site Internet (en décembre 2003), afin que toutes les personnes concernées puissent prendre position.

Aspects socio-culturelles

- Identité/Diversité culturelle
- Patrimoine linguistique
- Patrimoine culturel immatériel (danse, chant, théâtre, cœno-gastronomie locale, etc.)
- Associations de tout genre
- Éducation et formation
- Comportements soucieux de l'environnement
- Rôle des villes
- Rôle des institutions scientifiques et culturelles
- Communautés historiques et culturelles
- Confrontation culturelle et intellectuelle
- Architecture alpine contemporaine
- Activités récréatives et touristiques
- ...

Aspects socio-économiques

- Assistance sanitaire
- Justice et sécurité sociale
- Cohésion sociale
- Coopération intercommunale et internationale transfrontalière
- Équité territoriale
- Marché résidentiel
- Cycles économiques
- Mobilité locale
- Dépeuplement des montagnes
- ...

La singularité plurielle des Alpes

L'identité alpine existe. Nous l'avons rencontrée à Rome, Paris, Berlin, Vienne, Berne, Ljubljana et Vaduz. L'habitant des Alpes est sympathique. Il aime les vaches et les voitures. L'identité alpine n'existe qu'au pluriel. Nous les avons rencontrées à Valfurva, à Miéville, à Guillestre, à Bovec, à Brandberg, à Planken, à Krün. L'habitant des Alpes est fonctionnaire, employé de bureau, ouvrier, avocate. Il est indigène, ou vient d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique. Il va en vacances avec sa famille au bord de la Méditerranée.



© CIPRA

Grâce à la confrontation, les forces des cultures s'additionnent.

Réd. Les Alpes sont un espace strié de frontières nationales. L'Etat-nation cultive le mythe des frontières nationales en tant que frontières naturelles. L'histoire montre que celles-ci sont des cicatrices laissées par des conflits armés, comme le dit Rougemont pour l'Europe au lendemain de la deuxième guerre mondiale. Pour que les Alpes puissent valoriser les forces qui l'habitent, il est nécessaire de construire des ponts par dessus ces " barrières " et d'apprendre à connaître ce qui se passe " de l'autre côté " .

La diversité culturelle vue comme une force

L'identité alpine se fonde sur la diversité. Les Alpes sont caractérisées par trois grandes cultures, latine, germanique et slave et quatre langues principales. La seule " langue " commune des Alpes est la Convention alpine, un contrat dont l'objectif est de donner à cet espace un avenir commun en cohérence avec ses spécificités et ses ressources.

Le processus alpin est issu d'une conscience diffuse affirmant que ce qui unit les régions alpines est plus fort que ce qui les divise. La confrontation entre cultures, historiques et nouvelles, est le lieu d'innovations politiques et économiques. La multiplicité des cultures, en considérant que chaque culture est un puit d'expériences, d'histoires, d'idées, a une valeur irremplaçable. Dans le dialogue des cultures dans un objectif de développement d'un avenir commun, les forces de chacune d'elles s'additionnent. C'est dans ces domaines que les plus-values vont se faire.

Les discussions au sein des instances de la Convention alpine illustrent la complexité d'un tel processus. Nous sommes au début de l'apprentissage qui nous permettra de passer de la défense des intérêts nationaux à la défense des intérêts de l'espace alpin.

Le futur unit, non le passé

L'Etat-nation a souvent construit son unité sur un passé commun lié à des conflits économiques et armés. Le passé politique et culturel commun des Alpes en tant qu'espace défini par le périmètre de la Convention alpine, n'existe pas. Nous sommes aujourd'hui à l'orée d'un processus orienté vers l'avenir. Le cadre est constitué par la Convention alpine et donne aux régions alpines une perspective commune de développement intelligent, prenant en compte les aspects culturels, sociaux, environnementaux et économiques. Ce développement, bien que présentant sur le fond des similitudes avec la création de l'Union européenne, a la particularité de ne pas prévoir de structures institutionnelles aussi fortes que l'UE et de développer un instrument flexible fonctionnant entre les structures nationales et européennes.

Les alliances politiques et économiques doivent être précédées par des échanges culturels, sans lesquels il n'est pas possible de développer des bases de compréhension et de collaboration. Les expériences liées à la Convention alpine, aux réseaux de communes, de villes, d'espaces protégés, de scientifiques et celles liées aux ONG le montrent : le succès dépend de la volonté des acteurs à comprendre la culture des acteurs d'autres espaces avec qui un projet commun est développé.

Les alliances politiques et économiques doivent être précédées par des échanges culturels, sans lesquels il n'est pas possible de développer des bases de compréhension et de collaboration. Les expériences liées à la Convention alpine, aux réseaux de communes, de villes, d'espaces protégés, de scientifiques et celles liées aux ONG le montrent : le succès dépend de la volonté des acteurs à comprendre la culture des acteurs d'autres espaces avec qui un projet commun est développé.

La notoriété des Alpes

L'identité alpine n'existe pas au niveau de l'individu. Par contre, les Alpes et ses habitants disposent d'une notoriété européenne et d'une image forte. Sans poser un jugement de valeur sur l'origine de cette image, nous pouvons partir du principe que cette réalité doit être travaillée et peut devenir un instrument pour positionner les Alpes sur l'échiquier politique et économique européen.

Cette notoriété, combinée à la valorisation du potentiel interculturel des Alpes, apportera des avantages économiques à long terme, pour autant que les aspects sociaux et environnementaux soient systématiquement pris en compte.

Les facteurs mous font la force des Alpes

Dans les Alpes comme partout ailleurs en Europe, les années 1990 ont été la confirmation de l'émergence de l'industrie de l'information en tant que secteur dominant. L'économie des Alpes possède la chance de ne pas reposer sur un seul secteur. Lorsque un nouveau secteur remplacera celui qui prédomine aujourd'hui, il sera important d'y être préparé. Dans cette optique, les activités visant une rentabilité commerciale à court terme n'ont pas leur place.

Réd. L'image classique et banale illustrant l'économie des Alpes est celle d'une station de ski, d'un restaurant d'altitude ou d'un agriculteur de montagne. Cette imagerie résulte d'une mythologie portée autant par les acteurs alpins qu'extra-alpins. La réalité a un tout autre visage. Près des deux tiers des postes d'emploi se trouvent dans des zones urbaines, zones qui ne couvrent qu'un quart de la surface des Alpes. On observe que les couronnes périurbaines ont actuellement la croissance la plus forte au niveau de l'emploi comme au niveau démographique.

Ces chiffres, résultats des recherches de Manfred Perlik, sont des indicateurs importants pour orienter la politique économique dans les Alpes. Malheureusement, les chiffres exacts sur la situation socio-économique de l'espace alpin dans son ensemble n'existent pas encore. Ceci est dû au fait que les Parties de la Convention alpine n'ont jusqu'ici pas été en mesure de mettre en place un système d'information sur ces questions.

Les facteurs " mous "

Orienter uniquement l'économie dans l'espace alpin sur la rentabilité n'a pas de sens, d'une part du fait des désavantages liés à la situation géographique et de la situation de concurrence sur le marché européen et mondial, d'autre part du fait qu'une stratégie uniquement basée sur la rentabilité impliquerait de nouvelles disparités et va à l'encontre des principes de la durabilité. Le dictat du marché entraîne avec lui un déséquilibre en faveur des plus-values commerciales à court terme au détriment des processus assurant une création de valeur à long terme. Afin d'inverser la tendance, il est nécessaire de s'appuyer sur des facteurs " mous " tels que l'image positive des Alpes, ses relations avec les régions extra-alpines, le renforcement des réseaux économiques à l'intérieur des Alpes et la dynamisation des tissus économiques régionaux.

Collaboration entre les secteurs

On peut partir du principe que le secteur tertiaire occupe, dans les Alpes, les deux tiers de la population active. Le secteur secondaire occupe un peu plus du cinquième de celle-ci, le tertiaire environ 6%.

Le tissu économique des Alpes, même si la distribution des secteurs est relativement identique à celle d'autres régions d'Europe, se distingue par la diversité de ses structures. Il est déterminant que les régions urbanisées très actives au plan économique et les régions moins structurées trouvent des bases de collaboration étroite afin d'une part, de valoriser les ressources et les compétences locales dans des circuits économiques courts à plus-value importante, et d'autre part, afin d'offrir à la population des places de travail intéressantes.

Options pour l'avenir

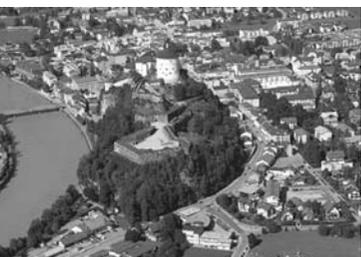
De nombreux économistes sont d'avis qu'au niveau mondial, l'ère qui succèdera à celle de l'information concernera les activités liées à la santé au sens large. Afin de se positionner sur ce marché émergent, les Alpes doivent conserver et développer les forces encore disponibles mais qui sont en train de s'effriter aussi rapidement que les glaciers fondent. Pour tirer les marrons du feu, les Alpes vont devoir relever les défis suivants : entretenir et développer une qualité de vie élevée ; préserver l'environnement et les ressources naturelles ; encourager une formation de haut niveau et le développement des compétences et de l'innovation ; développer une offre de qualité dans le domaine du délassement et de la santé. Ceci ne se fera pas sans une mise en réseau entre les régions et entre les différentes activités des secteurs primaire, secondaire et tertiaire. La Convention alpine peut aider à installer des conditions cadres adaptées. Ce sera ensuite aux acteurs à saisir leur chance.



© CIPRA

L'économie dans les Alpes: pas seulement le fromage!

Le développement de l'habitat : une forme d'expression culturelle



© Gemeinde Kulstein

Une grande partie de la population est résidente des fonds de vallées.

L'implantation de l'habitat d'une société nous apprend beaucoup sur sa sensibilité culturelle. Le développement de l'habitat dans l'espace alpin est marqué par une utilisation immodérée de la surface habitable. Avec pour conséquences une urbanisation des agglomérations et un dépeuplement des régions périphériques.

Réd. Seuls dix à vingt pour cent de la surface des Alpes conviennent à une exploitation intensive. La population de l'espace alpin se concentre dans les vallées et les endroits facilement accessibles. 36% de toutes les communes des Alpes sont des villes ou des agglomérations urbaines. Elles ne représentent que 27% de la surface mais comprennent 59% de la population alpine. Ces chiffres montrent une forte concentration de la population alpine dans les ensembles urbains. L'attraction qu'exercent ces régions entraîne une nouvelle urbanisation et un dépeuplement des régions périphériques.

Une collaboration et un échange entre les villes et les régions environnantes pourrait pallier les inconvénients de cette polarisation et favoriser un enrichissement mutuel. Pour ce faire, il faudrait miser sur les atouts des régions et revenir aux circuits économiques courts. Il sera difficile d'y parvenir tant que le transport de marchandises et de personnes sur la route restera aussi bon marché, les coûts externes, liés aux accidents ou aux impacts écologiques, n'étant pas pris en compte. Les principaux problèmes découlant du développement actuel de l'habitat pour les ensem-

bles urbains résident dans un morcellement croissant et dans une perte de qualité de vie. La tendance à l'urbanisation entraîne une pression importante et une concurrence autour des surfaces disponibles. On assiste alors à une implantation anarchique des constructions dans les régions jusqu'alors épargnées par les constructions et en partie menacées par des dangers naturels. L'augmentation du nombre de résidences secondaires entraîne également une extension des surfaces d'habitation dans des zones potentiellement dangereuses ainsi qu'une dégradation du paysage.

Une législation ad hoc permettant un aménagement adapté du territoire constitue un outil important pour réduire les conséquences néfastes du développement actuel de l'habitat dans les Alpes. Le protocole "Aménagement du territoire et développement durable" de la Convention alpine fournit un cadre approprié. La façon dont on va mettre en œuvre et appliquer cet instrument est importante. Il s'agit d'une part de réduire les zones d'habitation et d'utiliser les surfaces encore non bâties dans les zones habitables existantes. Il importe, d'autre part, d'améliorer la qualité de vie dans les agglomérations et de considérer l'espace bâti comme un paysage culturel et de l'aménager dans ce sens. Il faudrait d'abord que tout le monde soit conscient du fait que l'aménagement du territoire n'a pas pour but d'embêter les gens par des tracasseries administratives mais de leur offrir une meilleure qualité de vie et d'accroître la vitalité d'une région.



© CIPRA

Construire est également un défi culturel.

L'architecture moderne dans les Alpes

Réd. La large diffusion des mythes alpins ne s'observe pas seulement dans l'industrie touristique et celle de la musique folklorique. L'assimilation d'une imagerie à la Heidi dans la perception culturelle et traditionnelle qu'a d'elle-même la population alpine a aussi des répercussions sur l'architecture. L'architecture du chalet et de la maison tyrolienne continue de colporter une certaine image des Alpes - un milieu préservé, à l'écart du monde. Construire dans les Alpes est donc un défi non seulement climatique et technique, mais aussi culturel. Dans les agglomérations des Alpes, par exemple le Vorarlberg et les Grisons, on trouve un grand nombre de maisons contemporaines qui souvent ont été construites en bois indigène et sont des habitations à faible consommation énergétique.

La commune de Sexten/I décerne le "Prix international d'architecture contemporaine alpine" (www.sextenkultur.org), afin de promouvoir les constructions exemplaires, qui réinterprètent de manière contemporaine la tradition rurale. Le nombre de projets présentés n'a cessé d'augmenter durant les 10 dernières années. On peut donc en déduire que l'architecture contemporaine gagne en importance et suscite un intérêt croissant.

L'émigration comme seule perspective ?

Réd. Les travaux de Werner Bätzing, chercheur spécialiste des Alpes à l'Université d'Erlangen, montrent que l'évolution démographique dans l'espace alpin est similaire à celle du reste de l'Europe, mais avec des extrêmes plus marqués. On peut constater une légère augmentation ainsi qu'un vieillissement de la population. Depuis 1980, on observe même dans les Alpes une croissance supérieure à celle de la moyenne européenne. Une forte émigration sévit cependant dans certaines régions. Entre 1871 et 2000, la population a plus que doublé dans 56% de toutes les communes alpines ; mais dans 44% d'entre elles, elle a diminué d'un quart, voire de moitié.

La croissance démographique dans les Alpes concerne surtout les centres. Les régions périphériques subissent un processus de dépeuplement. L'émigration est un cercle vicieux, qui accélère par ailleurs le vieillissement de la population : lorsque les jeunes ne reviennent pas au village une fois leur formation terminée, la population diminue, ce qui entraîne à son tour une dégradation des structures sociales et rend la

région moins attractive. Pour stopper l'émigration et le vieillissement de la population, il faudrait davantage d'incitations à rester au village ou à y retourner à la fin des études. Les possibilités offertes par une localité sur le plan des infrastructures, du travail, de l'habitat et de la culture revêtent une importance décisive pour les jeunes comme pour les aînés.

De nombreux villages de montagne reculés se sont déjà dépeuplés au sud et à l'ouest des Alpes. Il faut dire qu'en Italie et en France, les villes ont traditionnellement une plus grande importance que les régions rurales. La situation est inverse dans l'espace alpin germanophone. Des fonds y ont donc été débloqués pour maintenir l'agriculture de montagne et les services publics. Mais actuellement, la politique régionale est également remise en question au centre et à l'est des Alpes, en raison de déficits budgétaires croissants. La discussion autour du rôle de l'Etat - doit-il et peut-il stopper le dépeuplement des régions rurales alpines, et si oui, à quel prix ? - n'en est qu'à ses débuts, du moins dans l'espace alpin germanophone.



© Ges. für ökol. Forschung

De nombreux villages retirés sont aujourd'hui déserts.

Trente : des logements pour immigrants

Réd. Alors que des régions entières des Alpes menacent de se vider de leurs habitants, d'autres, souvent des villes, constituent la destination de mouvements migratoires. Ainsi Trente/I, où la ville, la province et des organisations privées proposent différents établissements et services pour faciliter l'intégration des immigrants.

La ville de Trente s'emploie à créer des possibilités de logement pour des travailleurs étrangers. 40 lits dans une pension sont mis à la disposition d'immigrants au bénéfice d'un permis de séjour et d'un emploi, pour une période de 6 mois maximum. Les occupants paient une contribution modeste dépendant de leur revenu, la majeure partie des coûts étant assumée par la ville. D'autres prestations de service, comme une laverie, des douches et une adresse postale, sont également proposées. Les étrangers qui n'habitent pas dans la pension peuvent également en profiter. Cette pension se veut une solution transitoire, la ville ayant pour objectif de donner aux travailleurs étrangers et à leurs familles des possibilités de logement appropriées et à plus long terme. L'association ATAS (Associazione trentina accoglienza stranieri), fondée en 1989, gère 75 logements, pouvant accueillir envi-

ron 450 personnes. Cette association fait office de trait d'union entre immigrants à la recherche d'un logement et logeurs, en combattant les préjugés et en créant un climat de confiance, mais aussi en garantissant le paiement régulier des loyers.

La ville de Trente s'engage aussi dans d'autres domaines. Ainsi offre-t-elle une aide aux prostituées - très souvent des Africaines dans le cadre du projet EQUAL "Strada". Pour leur permettre de s'en sortir, elle leur donne la possibilité de faire leur entrée sur le marché régulier du travail par l'intermédiaire de stages dans des entreprises locales. Par ailleurs, la ville a créé pour la communauté religieuse musulmane un quartier spécial dans le cimetière de la ville, pouvant accueillir une cinquantaine de tombes.

Il paraît donc possible de ne pas se contenter d'empêcher ou d'ignorer l'immigration - ce qui n'aboutit qu'à des conflits - mais de la voir comme une chance.

© Comune di Trento



Trente: faciliter l'intégration.

Les Alpes, un laboratoire linguistique

Indiscutablement, la biodiversité est considérée comme digne de protection. Il en va de même de la diversité culturelle et linguistique. Les deux diversités ont un élément déterminant en commun : la dynamique. La disparition d'une espèce ou d'une langue ne donne pas encore une indication fiable sur la capacité de fonctionnement du système. Reste que l'évolution de l'utilisation des langues alpines doit faire l'objet d'une attention soutenue afin de conserver et dynamiser ce patrimoine au service des hommes.



**Le plurilinguisme est
une option pour l'avenir.**

Réd. Le mulet est resté jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale, l'indispensable compagnon des paysans de montagnes. Lorsque son usage ne s'est plus avéré nécessaire, il a pratiquement disparu. Dans ce sens, le sociolinguiste Louis-Jean Calvet dit des langues qu'elles n'ont une raison d'être que si elles sont au service des hommes, et non le contraire. Aujourd'hui, de nombreuses langues sont en train de disparaître parce que les derniers locuteurs décèdent, parce que les parents ne voient plus d'intérêt à les transmettre à leurs enfants ou parce qu'elles se modifient. Un des cinq idiomes rhéto-romans est parlé par moins de mille personnes. Se pose ici la question du soutien institutionnel à apporter à une langue. Sur le principe, dans les Alpes comme en Europe, il est nécessaire de soutenir les locuteurs d'une langue minoritaire lorsque ceux-ci en font usage. C'est un des fondements de la Convention des droits de l'homme. La décision d'encourager une langue est un choix de société qui a son prix. Le rapport entre les efforts nécessaires pour ne pas laisser mourir une langue et les chances qu'a cette langue de développer par la suite sa propre dynamique jouera un rôle dans ce choix.

Gestion du plurilinguisme

La Convention alpine considère que l'allemand, le français, l'italien et le slovène sont les langues officielles, ce qui implique une traduction intégrale de tous les documents et de toutes les séances officielles. Cette démarche rend possible le dialogue entre les délégations mais est liée à des problèmes logistiques et financiers. Ces difficultés prennent une autre dimension au niveau du Parlement européen. En

effet, son secrétariat général emploie près de 3500 fonctionnaires dont le tiers est affecté à des tâches liées aux traductions dans les 12 langues officielles de l'Union. Dans une perspective d'élargissement à 25 pays et 19 langues officielles, on se retrouvera avec 342 combinaisons possibles. Il sera donc nécessaire de choisir des langues véhiculaires moins nombreuses et éventuellement des langues tournantes.

Le bilinguisme, une chance pour les Alpes

Le bilinguisme est régulé par un rapport de force. Les locuteurs de langues régionales, telles que le latin ou le rhéto-roman, sont " automatiquement " au moins bilingues. Dans le canton des Grisons, un cinquième des rhéto-romans parlent 5 langues. Les locuteurs dont la langue a une large extension n'apprennent pratiquement jamais une langue régionale mais plutôt une langue de même extension ou d'une extension plus large. Le grand défi est constitué par l'apprentissage par les locuteurs d'une langue à large extension d'au moins une autre langue que leur langue maternelle et que l'anglais. Afin d'améliorer l'échange et la compréhension d'autres espaces culturels, une action concertée dans les Alpes pour l'apprentissage d'une autre langue principale alpine est la base d'une politique alpine de développement durable. Ceci est une chance non seulement au niveau culturel mais assurément aussi au niveau économique pour les Alpes (voir encadré) et pourrait constituer une sorte de modèle pour l'Europe. Ces questions doivent être traitées par le futur protocole " Population et culture ".

Google a décidé fin janvier d'installer à Zurich/CH son premier centre de recherche en dehors des USA. Un des facteurs qui a influé sur le choix du site, est, selon le vice-président de Google Urs Hölzle, le fait qu'en Europe, le plurilinguisme rendra le moteur de recherche plus performant dans d'autres langues que l'anglais.

Jusqu'ici, il n'était pratiquement possible d'apprendre le romanche que via l'allemand. Depuis la fin 2004, la Lia Rumantscha, l'association faïtière des langues romanches, propose gratuitement "myPledari", un dictionnaire on line anglais-romanche comportant actuellement 4300 entrées environ. www.mypledari.ch

Exemple livre blanc

Réseau de bibliothèques dans le Queyras

Réd. En France, le Parc naturel régional du Queyras situé dans les Alpes du Sud met en place un projet intégré d'aménagement du territoire qui permet de maintenir des lieux de vie sociale et d'information par un réseau de bibliothèques multimédia. Ce projet global s'appuie sur la création, au sein de la Maison du Parc, d'une bibliothèque principale (en collaboration avec la Bibliothèque départementale de prêt des Hautes-Alpes) et d'un réseau des bibliothèques communales existantes ou futures dans le Queyras. Ce " Réseau de bibliothèques multimédia " est porté par les grands principes qui structurent les objectifs du Parc naturel régional :

- un développement culturel durable adapté au territoire, établi en concertation avec l'ensemble des acteurs ;
- la garantie de l'égalité des citoyens devant la culture et la facilitation de l'accès à l'information, la connaissance et la formation ;
- la valorisation de l'expression des cultures et de la mémoire collective, facteur de constitution d'une identité partagée et de lien social.

Il est évident qu'il ne suffit pas de créer des bibliothèques. Le défi consiste aujourd'hui à les faire vivre et à y amener des activités parmi lesquelles des sentiers-lecture équipés de postes présentant des textes d'écrivains. Ce concept a déjà été mis en pratique dans trois communes sur huit. Une dynamique se met en place avec les communes, les offices du tourisme, les associations et les écoles pour animer ces sentiers, en proposant régulièrement de nouveaux thèmes. On envisage même de permettre aux randonneurs d'emprunter un livre qui est lu en marchant. Cette activité est pratiquée par les moines dans les cloîtres qui sont des lieux spécialement conçus à cette fin. Le Queyras a l'originalité d'offrir la possibilité de lire en marchant, mais en pleine nature...

© Kristin Budevig



Combiner lecture et promenade.

Protocole Tourisme, art. 6 (2): Elles (les Parties contractantes) engagent une politique durable qui renforce la compétitivité du tourisme alpin proche de la nature et apporte ainsi une contribution importante au développement socio-économique de l'espace alpin. Les mesures en faveur de l'innovation et de la diversification de l'offre seront privilégiées.

Exemple liste noire

Les Slovènes de Carinthie et leurs droits

Réd. L'ancien Etat d'Autriche-Hongrie a donné naissance à de nombreux espaces ethniques conflictuels, en raison du tracé souvent contestable des frontières. Ainsi en Carinthie, où 15 à 30'000 personnes font partie du groupe ethnique slovène. La relation entre la population germanophone et slovénophone n'est pas encore totalement détendue. La langue slovène n'a fait que peu à peu son entrée dans la vie publique : aujourd'hui des écoles slovènes, des émissions de radio et de télévision en langue slovène ont notamment vu le jour ; le slovène est devenu la deuxième langue officielle dans quelques districts. Le climat entre la population germanophone et slovénophone s'améliore constamment. Le nombre d'enfants de l'école primaire inscrits en enseignement bilingue est notamment en augmentation depuis les années 1990.

Cependant, bien que la Constitution autrichienne assure des droits particuliers aux minorités, le land de Carinthie prend régulièrement des mesures allant en sens inverse. Le conflit autour de la signalisation en deux langues des localités a fait parler de lui dans toute l'Europe à plusieurs reprises. En 1972, une grande partie des panneaux indicateurs en deux lan-

gues annonçant les localités, que l'on venait d'installer, ont été enlevés. Entre-temps, les obstacles empêchant une reconnaissance des communes bilingues ont pu être supprimés par les législations ad hoc. Toutefois, la signalisation en deux langues n'était pas exigible par voie de justice. Il a fallu attendre une décision du tribunal constitutionnel autrichien en 2001 pour voir confirmer l'obligation d'appliquer ce principe. Les services responsables n'en ont toutefois pas tenu compte. Récemment, "Ljubljana" a même été remplacé par "Slovenien" (Slovénie) sur des panneaux indicateurs autoroutiers. Torpiller par des signes aussi symboliques un processus de rapprochement amorcé depuis longtemps déjà, ne peut que nuire à l'épanouissement culturel et à l'existence harmonieuse d'une communauté.

© Rudolf Kullmig



Les panneaux indicateurs en deux langues ne sont pas encore la règle.

Convention cadre, art. 2 (2): (...) les Parties contractantes prennent des mesures appropriées, notamment dans les domaines suivants: a) population et culture - en vue d'assurer le respect, le maintien et la promotion de l'identité culturelle et sociale de la population qui y habite (...)

Conférence 2004 de la CIPRA dans le cadre de la "Semaine alpine"



© Občina Kranjska Gora

" L'avenir des Alpes " -
Conférence annuelle de
la CIPRA à Kranjska Gora
avec des partenaires de
poids.

Réd. Cette année, la conférence annuelle de la CIPRA aura lieu du 22 au 25 septembre à Kranjska Gora/SI, dans le cadre d'une grande manifestation organisée d'entente avec le Comité scientifique international sur la recherche alpine (ISCAR), le réseau de communes "Alliance dans les Alpes" et le Réseau alpin des espaces protégés (Alparc). Le thème choisi sera "L'avenir des Alpes".

Cette démarche collective de représentants d'ONG, des milieux scientifiques, des communes et des espaces protégés montre que les acteurs des Alpes sont unis par d'étroites relations et œuvrent ensemble à la promotion d'un développement durable. Grâce à la réunion de quatre grandes manifestations, le public potentiel économise du temps et de l'argent, ce qui a également pour effet de ménager l'environnement.

Changements au sein des représentations de la CIPRA

Réd. Fin 2003, Gudrun Streicher, la directrice du bureau de la Convention alpine de CIPRA-Autriche, à Innsbruck, a quitté la CIPRA pour de nouveaux horizons. Le nouveau directeur du bureau de la Convention alpine est Stefan Cuypers, ancien participant à l'Académie d'été de la CIPRA. A la fin du mois de janvier 2004, Bettina Scheiderbauer, qui fut longtemps directrice de CIPRA-Autriche, a également trouvé un nouveau poste. Cette fonction est assumée depuis le 1er mars par Birgit Karre.

La directrice de CIPRA-Tyrol du Sud, Evelyn Tappeiner, est en congé maternité. Elle sera représentée en 2004 par Klaus Prokopp.



CIPRA-Info est publié avec l'aide
financière de la Aage V. Jensen
Charity Foundation, Vaduz (FL).

AZB FL-9494 Schaan / P. P. / JournalZ
1/04

Adressänderungen nach A1, Nr. 552, melden.
Zutreffendes durchkreuzen – Marquer ce qui convient
Porre una crocette secondo il caso

Weggezogen: Nachsendefrist A démissionné: Délai de réexpédition expiré Passato: Termine di ripedizione scaduto	Adresse insuffisante indirizzato insufficiente	Un- genügend incomu scuto	Nicht- bekannt Non ric- Scono ritratto	Annahme verweigert abgehoht Refusé Respinto	Gestorben Décédé Deceduto
---	---	------------------------------------	--	---	---------------------------------

IMPRESSUM

Bulletin d'information de la CIPRA
Publication trimestrielle

Rédaction (réd.): Andreas Götz, Michel Revaz, Sarina Eisenring, Stefan Kah - CIPRA-International - Autre auteur: Helmuth Moroder - Traductions: Fabienne Juillard, Carlo Gubetti, Nataša Leskovic Uršič, Aurelia Ullrich - Reproduction avec mention de la source - Imprimé sur papier recyclé - Versions française, italienne, allemande et slovène - Layout: Petra Beyrer, Sarina Eisenring, Stefan Kah, Nicole Sperzel - Tirage: 11'000 ex. - Impression: Gutenberg AG, Schaan/FL

CIPRA-International, Im Bretscha 22, FL-9494 Schaan,
Tel.: 0049 831 52 09 501, Fax: 0049 831 18 024, info@cipra.de, www.cipra.org, www.alpmedia.net

Représentations nationales:

CIPRA-Allemagne, Heinrichgasse 8, D-87435 Kempten/Allgäu,
Tel.: 0049 831 52 09 501, Fax: 0049 831 18 024, info@cipra.de, www.cipra.de

CIPRA-France, 36, rue Nicolas Chorier, F-38000 Grenoble
Tel.: 0033 476 48 17 46, Fax: 0033 476 48 17 46, cipra.france@wanadoo.fr

CIPRA-Italie, Via Pastrengo 13, I-10128 Torino
Tel.: 0039 011 54 86 26, Fax: 0039 011 503 155, cipra@arpnet.it

CIPRA-Liechtenstein, c/o LGU, Im Bretscha 22, FL-9494 Schaan
Tel.: 00423 232 52 62, Fax: 00423 237 40 31, info@lgu.li, www.lgu.li

CIPRA-Autriche, c/o Umweltdachverband, Alserstrasse 21/1/5, A-1080 Wien
Tel.: 0043 1 401 13 36, Fax: 0043 1 401 13 50,
cipra@umweltdachverband.at, www.umweltdachverband.at/cipra

CIPRA-Suisse, Hohlstrasse 489, CH-8048 Zürich
Tel.: 0041 1 431 27 30, Fax: 0041 1 430 19 33, cipra@cipra.ch

CIPRA-Slovénie, Večna pot 2, SI-1000 Ljubljana, Tel.: 00386 1 200 78 00 (int. 209),
cipra@gozdis.si, www.zrc-sazu.si/cipra/

Représentation régionale:

CIPRA-Tyrol du Sud, c/o Dachv. f. Natur- u. Umweltschutz, Kornpl. 10, I-39100 Bozen
Tel.: 0039 0471 97 37 00, Fax: 0039 0471 97 67 55, info@umwelt.bz.it; www.umwelt.bz.it

Membre associé:

Nederlandse Milieu Groep Alpen (NMGA), Keucheniusshof 15, NL-5631 NG Eindhoven,
Tel.: 0031 40 281 47 84, nmga@bergsport.com, www.nmga.bergsport.com